



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 23
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-79
Conseil Municipal du 7 Juillet 2021

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} juillet 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD –S. BUTET – P.BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE pouvoir à G. MIGNON – A. DUBRUN pouvoir à T. DEGRANDE – F. GUIRAO pouvoir à M. VILLEGIER – S. DELIMOGEES pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: P. ORMECHE – A. DUBRUN – F. GUIRAO – S. DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. BROUILLET

OBJET : STATION SPORT NATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR IMPLANTATION D'UN ACCROPARC ET DEPOSE SILO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les financements proposés par le Département pour les Stations Sport Nature,

CONSIDÉRANT le conventionnement établi avec le Département pour la labellisation du site du Bain des Dames et de la Font qui Pisse en Station Sport Nature,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal des Jeunes de Châteauneuf sur Charente, d'implanter un accroparc sur le site du Bain des Dames,

CONSIDÉRANT que cette attraction viendrait augmenter le tourisme dans cet espace Sport Nature, ainsi que celui de La Flow Vélo qui traverse le Bain des Dames,

CONSIDÉRANT le projet communal de démolition d'un ancien silo délabré sur la partie communale du site d'escalade « La Font qui Pisse »,

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**, décide :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Charente dans le cadre de la Station Sport Nature pour l'implantation d'un accroparc sur le site du Bain des Dames et la dépose d'un silo sur le site de la Font-qui-Pisse,

AR Prefecture

016-211600903-20210707-2021_79-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel de l'opération en € TTC		Financement prévisionnel en €	
Accro parc	14 100	Département (50% du montant HT)	8 750
- Matériel	8 600	Commune	12 250
- Poteaux fixation béton	3 500		
- Pose	2 000		
Dépose silo	6 900		
TOTAL	21 000	TOTAL	21 000

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE